Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260428-D_2026_46-DE

N° 2026_46 **28/04/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôles : Agriculture et Alimentation / Animation Territoriale de Santé
Services : économie / santé
Objet : demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé de Pays de la Loire pour la 7e édition du programme de sensibilisation à l'alimentation durable pour les scolaires prenant en compte les enjeux de nutrition

Le Président de REDON Agglomération,

Il est proposé de solliciter une subvention de 6 200 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire pour assurer la mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'alimentation durable pour les scolaires prenant en compte les enjeux de nutrition pour l'année scolaire 2026/2027 (7e édition).

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'objectif 5 du projet de territoire de REDON Agglomération soulignant la nécessité de « mettre en œuvre les actions favorables à une bonne santé physique, mentale et sociale » ;

VU l'objectif 11 du projet de territoire de REDON Agglomération indiquant la volonté de « Poursuivre la transition alimentaire » ;

CONSIDERANT l'action 1.5 de l'axe 1 du Contrant local de Santé 2 (CLS 2) de REDON Agglomération intitulée « Développer un programme de sensibilisation à l'alimentation durable pour les scolaires prenant en compte les enjeux de nutrition » ;

CONSIDERANT l'axe 2 du plan d'actions 2022-2024 du Programme Agricole et Alimentaire du Territoire (PAAT) intitulé « Agir pour une alimentation de qualité ».

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une demande de subvention de 6 200 € auprès de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire pour la mise en œuvre de l'action précédemment citée**
- **de signer tout document relatif à cette demande de subvention**

Jean-Francois MARY
le 11/05/2026 09:56:58 +02:00
Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34